

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-024/PR/MD portant approbation du budget Prévisionnel 2022 de la Caisse Militaire de Retraite.

n° 2022-024/PR/MD

Ministère

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT

Date de publication

17 janvier 2022

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2022

Date du numéro

31 janvier 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

VULa Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics à caractère administratif

VULa loi n°153/AN/02/4ème L du 31/01/2002 fixant les droits à pensions des militaires et de leurs ayants droit

VULe Décret n°84-0041/PR/MDF du 23/04/1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

VULe Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Établissements Publics à Caractère Administratif

VULe Décret n°2003-0210/PR/MDN du 14/10/2003 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite (CMR)

VULe Décret n°2004/009/PRE/MDN du 14/01/2004 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PREdu 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULa Délibération n°2021-003/CMR du Conseil d'Administration du 25 Novembre 2021 portant approbation du Budget Prévisionnel 2022

VULe Procès-Verbal de la réunion, du conseil d'administration de la Caisse Militaire de Retraites sur l'examen du Budget Prévisionnel 2022

SUR Proposition du Ministre de la Défense, chargé des Relations avec le Parlement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Décembre 2021.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'exercice 2022, arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 25 Novembre 2021 Comme suit

– Dépenses & Recette : 2 518 551 157 FDJ

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH